

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/023069**
n°de gestion : **1995B03007**
n°SIREN : **402 525 265 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 23/10/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOFIREL SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE RHONE ALPES - société anonyme

32 rue de la République 69150 Decines-charpieu -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

SOFIREL - SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE RHONE-ALPES
Société anonyme au capital de 5.050.000 euros
Siège social : DECINES CHARPIEU (69150) - 32 rue de la République
402.525.265 RCS LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 OCTOBRE 2008**

L' an 2008,

Et le lundi 6 octobre, à 15 heures,

Les Membres composant le conseil d'administration de la Société se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés, savoir :

- Monsieur Lionnel AMOUDJAYAN, Président,
- Mademoiselle Corinne AMOUDJAYAN,
- Madame Laura BARAVIAN.

Le Conseil, réunissant la totalité de ses Membres en exercice, peut donc valablement délibérer.

Le registre de présence est émargé régulièrement.

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Président fait donner lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

La rédaction de ce procès-verbal est adoptée.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le Président fait un exposé sur les conditions actuelles de l'exploitation sociale et sur la situation de la trésorerie.

Le conseil donne acte au Président de ses déclarations.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR - COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président fait part au Conseil de la lettre en date du 23 septembre 2008 qu'il a reçue de Monsieur Luc GAY, et dans laquelle celui-ci lui fait connaître les raisons qui l'ont amené à démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société et il demande au Conseil de bien vouloir accepter cette démission à compter du même jour.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission.

Puis, le Président indique au Conseil les raisons pour lesquelles il serait souhaitable de pourvoir au remplacement de Monsieur Luc GAY.

A cet effet, la candidature de Monsieur Jacques AMOUDJAYAN est proposée.

Après avoir donné lecture du curriculum vitae de ce dernier, il expose les raisons de son choix et demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Après discussion et échange de vues, le Conseil d'Administration désigne, en qualité de nouvel administrateur, à effet de ce jour et pour le temps restant à courir sur la durée du mandat de son prédécesseur :

- Monsieur Jacques AMOUDJAYAN,
en remplacement de **Monsieur Luc GAY.**

Monsieur Jacques AMOUDJAYAN a déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et ne pas se trouver dans une situation ni exercer de fonctions susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, les fonctions de Monsieur Jacques AMOUDJAYAN viendront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en 2009, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le conseil expédie ensuite les affaires courantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

AU PROCES-VERBAL SUIVENT LES SIGNATURES
Pour copie certifiée conforme
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

